



Rapporteur : M. MARTIN

N° AD_2026_0002

Commission n°1

11 - Mobilités

Mobilités

Le 11 février 2026 à 9h30, les membres du Conseil départemental, régulièrement convoqués par M. CHENUT, Président, se sont réunis dans les locaux de l'Assemblée départementale, sous sa présidence.

Au moment du vote de la présente délibération,

Étaient présents : Mme ABADIE, Mme BIARD, Mme BILLARD, M. BOHANNE, M. BOURGEOUX, Mme BOUTON, Mme BRUN, M. CHENUT, M. COULOMBEL, Mme COURTEILLE, M. DELAUNAY, M. DÉNÈS, Mme DUGUÉPÉROUX-HONORÉ, Mme FAILLÉ, Mme FÉRET, M. GUÉRET, Mme GUIBLIN, M. GUIDONI, M. HERVÉ, M. HOUILLOT, Mme KOMOKOLINAKOAFIO, M. LAPAUSE, Mme LARUE, Mme LE FRÈNE, M. LE GUENNEC, M. LE MOAL, Mme LEMONNE, M. LENFANT, M. LEPRETRE, Mme MAINGUET-GRALL, M. MARCHAND, M. MARTIN, M. MARTINS, Mme MERCIER, Mme MESTRIES, M. MORAZIN, Mme MOTEL, M. PAUTREL, M. PERRIN, M. PICHOT, Mme QUILAN, Mme ROCHE, Mme ROGER-MOIGNEU, Mme ROUSSET, Mme ROUX, Mme SALIOT, M. SALMON, M. SOHIER, M. SORIEUX, M. SOULABAILLE, Mme TOUTANT

Absents et pouvoirs : Mme COURTIGNÉ (pouvoir donné à M. LE GUENNEC), M. DE GOUVION SAINT-CYR (pouvoir donné à Mme GUIBLIN), Mme MORICE (pouvoir donné à M. SORIEUX)

Après épuisement de l'ordre du jour, la séance a été levée à 18h24.

Le Conseil départemental

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L. 3211-1 ;

Exposé :

Dans un contexte budgétaire contraint, le Département concentrera ses investissements sur le développement des mobilités décarbonées. Il poursuivra l'extension des pistes cyclables du réseau Ille & Vélo et continuera à soutenir financièrement les projets portés par les communes, les intercommunalités, la Région et l'État, dans le cadre des pactes de mobilités locales et des grands partenariats.

Les priorités incluront également **l'entretien et l'amélioration des 4 650 km de réseau routier**, confronté à des enjeux multiples : fragilisation de certains ouvrages d'art, maintien du bon état

général, adaptation aux aléas climatiques et au réchauffement, ainsi que gestion du trafic poids lourds.

L'état globalement satisfaisant des routes départementales permettra de poursuivre en 2026 la démarche de sobriété engagée ces dernières années, en concentrant les efforts sur les interventions indispensables à la pérennité et à la sécurité du patrimoine.

Les budgets pour les mobilités seront les suivants (en intégrant les dépenses pour les véhicules et engins dédiés à l'entretien des routes) :

- Fonctionnement : 11,08 millions d'euros (dont 1,1 million d'euros au titre de la variation des stocks) ;
- Investissement : 28,3 millions d'euros (évolution par rapport à 2025 : 6 %).

Le budget carbone 2026, associé à ces dépenses, hors crédits consacrés à l'acquisition et au fonctionnement des engins, représente 10 745 tonnes de CO₂équivalent, réparti entre fonctionnement (18 %) et investissement (82 %) avec un niveau d'incertitude de plus ou moins 29 %. Les détails figurent en annexe 4, en lien avec la trajectoire de décarbonation de la collectivité.

I. LES INTERVENTIONS EN MAÎTRISE D'OUVRAGE DÉPARTEMENTALE

A. Développer les équipements et services pour favoriser les mobilités actives : 6,231 millions d'euros

Le Département poursuit son engagement en faveur du développement d'un réseau de pistes cyclables structurantes sécurisées. La construction de la piste cyclable sécurisée Domloup - Chantepie débutera en 2026 pour 3,4 millions d'euros, avec une attention particulière à la sécurisation des carrefours sur une route très fréquentée. Les études engagées pour 17 pistes cyclables départementales continueront en partenariat avec les collectivités, y compris et notamment dans les territoires où les contournements routiers sont arrêtés : Vitré - Etrelles, Châteaubourg - Domagné, Fougères - Romagné, ainsi que les études des liaisons telles que Dinard - Saint-Malo via le barrage de la Rance, Pleumeleuc - Bédée - Monfort-sur-Meu et Montreuil-le-Gast - Melesse - Saint-Grégoire.

En 2025, une stratégie pour déployer des stationnements sécurisés pour les vélos et trottinettes dans les collèges publics a été élaborée ; leur réalisation sera intégrée aux projets bâtimentaires.

B. Finaliser les études de quelques opérations de modernisation du réseau : 0,5 million d'euros

En 2025, les travaux du barreau routier reliant les RD 92 et RD 93 sur les territoires de Janzé et Amanlis ont été terminés.

En 2026, les études concernant plusieurs opérations déjà lancées arriveront à leur terme :

- Le barreau nord-est de Val d'Anast ;
- La déviation sud-est à Retiers ;
- Ainsi que le barreau nord-est de Maen-Roch.

C. Entretien et exploiter le réseau : 7,57 millions d'euros en investissement et 4,98 millions d'euros en fonctionnement

L'enveloppe de fonctionnement sera maintenue au niveau de 2025 pour l'entretien courant des 4 650 km de chaussées. Une attention particulière sera portée au point à temps automatique, dispositif permettant d'effectuer des réparations ciblées sur les couches de roulement aux

emplacements affectés par des dégradations superficielles telles que nids-de-poule, arrachements ou faïençages.

La priorité sera d'assurer la continuité de la circulation routière grâce à des travaux réguliers d'entretien (chaussées et dépendances), à une surveillance systématique du réseau tant en situation ordinaire qu'en contexte de crise (accidents, intempéries, etc.), ainsi qu'à la préservation du domaine public, conformément aux droits et obligations incombant au gestionnaire de voirie, aux riverains et aux usagers.

Les prestations réalisées en régie par les services du Département seront soutenues par les crédits de fonctionnement destinés à l'acquisition de matières premières et fournitures spécifiques. Ces moyens permettront de maintenir un volume conséquent d'opérations internes, notamment les enduits sur routes de catégorie D, le marquage au sol et l'installation de glissières de sécurité. Il convient de rappeler que les dépenses identifiées comme relevant de travaux d'investissement feront l'objet d'une valorisation et d'une immobilisation en fin d'exercice.

Malgré une enveloppe d'investissement réduite, les opérations prioritaires concernant le patrimoine routier départemental seront assurées. Elles incluent :

- Le traitement préventif des couches de roulement sur le réseau structurant afin de garantir l'étanchéité et de prévenir les dégradations structurelles coûteuses à long terme ;
- Le traitement curatif des couches de roulement sur les autres routes départementales, comprenant l'assainissement ciblé des zones les plus détériorées, en particulier sur les voies secondaires à faible trafic ;
- La participation financière aux projets communaux d'aménagement des centres-bourgs, pour la réfection des chaussées relevant de la compétence départementale ;
- La remise en état directe de routes départementales en agglomération lorsqu'aucun programme communal n'est envisagé ;
- Le confortement des ouvrages d'art classiques, avec environ 40 interventions programmées sur les 1 000 ouvrages recensés ;
- Le recalibrage des fossés bordant les routes départementales pour améliorer l'assainissement des chaussées par une meilleure évacuation des eaux pluviales ;
- Le déclassement de sections routières ayant perdu leur fonction départementale.

Cette programmation vise à assurer la pérennité et la fonctionnalité du réseau routier tout en optimisant l'utilisation des ressources disponibles.

D. Réhabiliter deux ouvrages d'art exceptionnels : 6,8 millions d'euros

En complément des opérations menées sur les ouvrages d'art traditionnels, deux interventions majeures sont programmées concernant des ouvrages de grande dimension, qui requièrent une attention particulière en raison de leurs caractéristiques techniques spécifiques et du montant conséquent nécessaire à leur mise à niveau :

- Le viaduc Saint-Hubert, situé à La Ville-es-Nonais en limite du département des Côtes-d'Armor, fait l'objet de travaux initiés en 2025. En 2026, une étape essentielle consistera au remplacement complet des câbles de suspension, suivie par le lancement des actions de réparation de la structure métallique ;
- Le pont de Port-de-Roche, reliant Langon à Sainte-Anne-sur-Vilaine, fait actuellement l'objet d'études approfondies qui se poursuivront en 2026. Ces analyses s'inscrivent dans un contexte réglementaire complexe et visent à définir précisément les interventions nécessaires pour ce secteur sensible.

E. Sécuriser et améliorer l'environnement du réseau : 2,8 millions d'euros en investissement

4 interventions majeures se poursuivront ou débiteront en 2026 :

- RD 42 - À Pléchâtel, le passage à niveau 15 sera sécurisé par la rectification de la voirie ainsi que la création d'un giratoire ;
- RD 463 / RD 34 à Châteaugiron - L'aménagement d'un shunt facilitera la circulation au giratoire et une section de piste cyclable sera réalisée ;
- RD 603 / RD 168 / RD 266 à Dinard - Les conditions de circulation seront optimisées autour des bretelles d'accès au giratoire ;
- Des études sur les alternatives en matière de sécurité verront le jour à la suite de l'arrêt des projets de contournement à Fougères, Vitré et Châteaubourg.

Les actions habituelles visant à améliorer la sécurité des infrastructures routières continueront : marquage des routes, installation de glissières de sécurité, renouvellement de la signalisation directionnelle. Malgré une enveloppe budgétaire réduite, les travaux prioritaires seront ciblés, notamment :

- L'élargissement du boulevard du Général de Gaulle à Montfort-sur-Meu, cofinancé avec la commune pour limiter la circulation des cars scolaires sur le passage à niveau 207 ;
- La sécurisation du carrefour de Le Fedeuil à Hirel ;
- La protection du passage à niveau 175 sur la RD105 à Saint-Didier ;
- L'aménagement du carrefour de La Grenouillette sur la RD 34 à La Chapelle-Erbrée ;
- L'amélioration du carrefour RD 93 / 32 à Amanlis / Piré.

La continuité écologique sous les ouvrages hydrauliques situés sous les routes départementales continuera à être améliorée : à ce jour, 900 ouvrages ont été diagnostiqués et 150 interventions identifiées. En 2025, trois ouvrages hydrauliques ont été réalisés à Saint-Séglin, Pipriac et Plélan-le-Grand ; tandis qu'en 2026, dix interventions sur ouvrages d'art ou hydraulique sont prévues.

Enfin, la mise en œuvre du plan de prévention du bruit ambiant se traduira par les engagements pris concernant l'isolation acoustique des façades de logements particulièrement exposés au bruit routier, à l'exemple de l'habitation située à Saint-Père-Marc-en-Poulet en bordure de la RD137, sur l'axe Rennes - Saint-Malo.

F. Assurer l'équipement des agents des routes : 200 000 euros

Cette enveloppe sert à couvrir les besoins en petit matériel des services responsables de la gestion des routes (agences départementales, service travaux et service mesures et essais routiers).

II. LES INTERVENTIONS ACCOMPAGNANT LES PROJETS HORS MAÎTRISE D'OUVRAGE DÉPARTEMENTALE

A. Finaliser les pactes des mobilités locales : 1,3 million d'euros en investissement et 50 000 euros en fonctionnement

Depuis 2021, le Département s'est engagé dans un partenariat avec les intercommunalités et les communes afin de promouvoir des mobilités alternatives à l'usage de la voiture individuelle au sein des territoires. La démarche des pactes des mobilités locales sera finalisée avec 17 intercommunalités au début de l'année 2026.

Cette démarche ambitieuse a permis d'élaborer une stratégie concertée axée sur le développement d'un réseau multimodal à l'échelle départementale. L'objectif consiste à améliorer les conditions de déplacement des usagers tout en anticipant la transition vers des mobilités moins carbonées, plus performantes et durables. Cette orientation privilégie l'optimisation du réseau existant, le renforcement des alternatives à la voiture individuelle et l'intégration systématique des enjeux de décarbonation, de préservation de la biodiversité et de maîtrise de la consommation foncière dans toutes les décisions prises.

Il convient également de rappeler que les premières versions de ces pactes, signées en 2023 sous forme de protocoles d'engagement, ont permis d'identifier les projets prioritaires en matière de mobilités durables des collectivités et de les soutenir par le biais d'un dispositif financier dédié. Une enveloppe d'investissement de 1,3 million d'euros sera allouée pour poursuivre le financement de ces initiatives en 2026.

B. Participer au volet mobilités du contrat de plan État - Région 2023 - 2027 : 304 000 euros

L'engagement de la collectivité en matière de soutien aux projets de mobilités durables sera par ailleurs maintenu dans le cadre du volet mobilité du contrat de Plan État - Région 2023 - 2027, qui a fait l'objet d'un accord global se déclinant en 4 objectifs stratégiques :

- Augmenter l'usage du train pour favoriser le report modal en développant les infrastructures ;
- Améliorer l'accès à la pointe bretonne et au centre-Bretagne ;
- Assurer une desserte fine et durable de tous les territoires ;
- Relever le défi du fret ferroviaire pour décarboner le transport de marchandises.

Le Département poursuivra son partenariat financier en 2026 solidairement avec les autres départements bretons ou avec les autorités organisatrices de la mobilité concernées par les opérations sur le territoire départemental : études des liaisons nouvelles ouest-Bretagne Pays de La Loire, service express régional métropolitain, déviation de Beaucé, doublement de la route nationale 176.

C. Participer à l'amélioration de la circulation sur la métropole rennaise : 135 000 euros

La collaboration au projet de schéma directeur pour la gestion du trafic dans la métropole rennaise se poursuivra, avec un cofinancement entre l'État, la Région Bretagne et Rennes Métropole. Après l'ouverture en 2023 d'une voie dédiée aux transports en commun sur l'axe Nantes - Rennes et la première régulation d'accès à la rocade de Rennes par feux tricolores au niveau de la bretelle venant de Chartres-de-Bretagne, les travaux sur une nouvelle voie réservée aux transports en commun commenceront sur la RN 24, entre Lorient et Rennes. En raison des contraintes budgétaires, il est prévu qu'en 2026, la participation du Département soit limitée au minimum, correspondant uniquement aux engagements déjà pris.

Décide :

- **d'approuver l'ensemble des propositions et actions exposées ci-dessus, conformes au débat d'orientations budgétaires ;**
- **d'inscrire au budget primitif 2026, l'ensemble des crédits de paiement correspondants tels que détaillés dans les tableaux financiers, joints en annexe 1 ;**
- **d'approuver l'attribution d'une contribution financière au syndicat mixte Bretagne Mobilités telle que figurant dans le tableau, joint en annexe 2 ;**
- **d'ouvrir au budget primitif 2026, les autorisations de programme millésimées 2026 telles que figurant dans le tableau, joint en annexe 3.**

Vote :

Pour : 32

Contre : 22

Abstention : 0

En conséquence, la délibération est **adoptée à la majorité.**

Transmis en préfecture le :
17 février 2026
ID: AD_2026_0002

Pour extrait conforme